

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Égalité - Fraternité**  
**PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS**  
**Direction du Développement Durable et des Collectivités Locales**  
**Bureau de l'environnement**

-----  
**Application du code de l'environnement (loi sur l'eau)**  
-----

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La commune de Noisy-le-Grand a présenté au préfet de la Seine-Saint-Denis une demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, relative au réaménagement de la berge gauche de la Marne, à Noisy-le-Grand, et classable sous les rubriques 3.1.1.0 (A), 3.1.2.0 (A), 3.1.4.0 (A), 3.1.5.0 (D) de la nomenclature introduite par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

### **L'enquête publique sera ouverte en mairie de Noisy-le-Grand du jeudi 18 décembre 2014 au mercredi 21 janvier 2015 inclus**

Le dossier, accompagné notamment d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi qu'un registre d'enquête publique, seront déposés en mairie de Noisy-le-Grand, place de la Libération, à Noisy-le-Grand, où ils pourront être consultés pendant les heures d'ouverture au public.

Le président du tribunal administratif de Montreuil a désigné M. Jean-François BOULLET, ingénieur retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M.Daouda SANOGO, chef d'entreprise, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne qui aurait à formuler des observations concernant cette opération, pourra les faire connaître, pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Noisy-le-Grand
- en les adressant par écrit à **M. Jean-François BOULLET**, commissaire enquêteur, à la mairie de Noisy-le-Grand, place de la Libération, BP 49, 93161 Noisy-le-Grand cedex
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-bureau-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-bureau-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Noisy-le-Grand, aux jours et heures suivants :

- |                                   |           |                      |
|-----------------------------------|-----------|----------------------|
| - <b>Jeudi 18 décembre 2014</b>   | <b>de</b> | <b>9h00 à 12h30</b>  |
| - <b>Lundi 29 décembre 2014</b>   | <b>de</b> | <b>14h00 à 18h00</b> |
| - <b>Samedi 10 janvier 2015</b>   | <b>de</b> | <b>9h00 à 12h00</b>  |
| - <b>Mercredi 21 janvier 2015</b> | <b>de</b> | <b>14h00 à 18h00</b> |

Une demande d'informations peut être adressée au responsable du projet, à la mairie de Noisy-le-Grand, service voirie et réseaux divers, place de la Libération, 93161 Noisy-le-Grand cedex.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : <http://seine-saint-denis.gouv.fr>

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an à la préfecture de la Seine-Saint-Denis et en mairie de Noisy-le-Grand.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. Elle est prise par arrêté du préfet.